

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'EL-BAYADH

DAIRA DE BOUSSEMGHOUN

COMMUNE DE BOUSSEMGHOUN

IDENTIFICATION FISCAL : 095832139000139

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales N°03/2026

Conformément à la disposition de l'article 38 - 39 de la loi N°23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 40 - 44 de décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Le Président de L'APC de BOUSSEMGHOUN lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales N° 03/2026 pour réaliser l'opération suivante :

**Intitulé : SUIVI POUR LA REALISATION D'UN GROUPE SCOLAIRE TYPE 02 EN REMPLACEMENT DE L'ECOLE
DU MOUDJAHID TEBBOUNE ABDELKARIM A BOUSSEMGHOUN**

CONDITION D'ELIGIBILITE DES SOUMISSIONNAIRES:

- A-Capacité professionnelle :

- L'agrément d'exercice et la mise à jour de l'année en cours
- Et d'un protocole d'accord en cas de groupement et/ou statut en cas de société (SCP).
- siège social :- Justifier l'adresse professionnelle du siège social du bureau de l'architecte par (pv de huissier de justice 06 mois de validité)
- Attestation de visite des lieux : doit être légalisée par les services de LA COMMUNE BOUSSEMGHOUN

- B Capacités techniques :

- Disposant des moyens humains et des références professionnelles suivantes :
 - **B-1 Moyens humains** : justifiés par des CV, des attestations d'affiliation vis-à-vis de la CNAS actualisé (03MOIS) , les diplômes, et les certificats ou attestations de travail et fiche carrière délivrés par les services de CNAS.

- B-2 Références professionnelles :

- ayant au moins assuré l'étude et suivi ou bien suivi d'un projet catégorie B ou plus dans les cinq (05) dernières années conformément de tous documents probants permettant de vérifier cette donnée à la classification des ouvrages fixés par l'arrêté interministériel du 15 mai 1988 modifié par l'arrêté interministériel du 04 juillet 2001 à justifier par des attestations de bonne exécution délivrées par des maîtres d'ouvrages publics

- C- Capacité financière :

- Le soumissionnaire au titre du présent avis d'appel d'offre doit avoir un moyen de chiffre d'affaire des trois (03) dernières années supérieur ou égale à 1.000 000.00 DA (trois millions de dinars algériens) justifié par les bilans annuels ou certificat d'impôt (C20) Suivant le régime d'impôt.

Dans le cadre d'un groupement :

- LE CHEF DE FIL DU GROUPEMENT DOIT AVOIR OBLIGATOIREMENT EN "ETUDE ET SUIVI" UN "01" PROJET DE CATEGORIE B.

Le dossier de candidature comprend :

- Une déclaration de probité, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- Copie de l'attestation d'inscription au tableau national de l'ordre des architectes + mise à jour de l'exercice en cours 2026 .
- Une copie du statut pour les personnes morales.
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidatures.
- Attestation de dépôt du compte social pour le bureau d'études dotées de la personnalité morale (l'année considérée)
- Attestation de mise à jour du CNOA pour l'exercice 2026.
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires.
- Attestation de bonne exécution délivrée par les maîtres d'ouvrage publics.
- Les bilans comptables des trois (03) dernières années doivent être visés par les services des impôts (copie). Ou certificat d'impôt (C20) Suivant le régime d'impôt.
- Liste de personnel justifiée par diplôme et affiliation CNAS et fiche carrières .
- Liste de moyens matériels justifiée par (carte grises plus police d'assurance ; scanner en cours de validité pour le matériel roulant, PV de huissier de justice (validité moins de 06 mois) pour le matériel non roulant,
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) + Le numéro d'identification statistique (NIS)

- L'offre technique comprend :

- La déclaration à souscrire renseignée, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- Mémoire technique justificatif : permettant d'évaluer l'offre technique du soumissionnaire, en matière de :
 - Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

- L'offre financière comprend :

- La lettre de soumission, remplie, datée et signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- Une proposition d'honoraires (en TTC) pour la prestation de maîtrise d'œuvre (partie suivie).
 - *Le soumissionnaire devra soigneusement examiner toutes les instructions conditions, modèles, termes, spécifications et plans figurant au dossier de la soumission. Conformément aux dispositions de l'article 06 de la présente instruction, les soumissionnaires qui ne répondraient pas aux conditions arrêtées dans le dossier de soumission seront écartés.*
- Le soumissionnaire devra soigneusement examiner toutes les instructions conditions, modèles, termes, spécifications et plans figurant au dossier de la soumission. Conformément aux dispositions de l'article 06 de la présente instruction, les soumissionnaires qui ne répondraient pas aux conditions arrêtées dans le dossier de soumission seront écartés.
- Le dépôt des offres sera au niveau du bureau du Commission de L'Ouverture et l'Evolution des Plis de L'APC de BOUSSEMGHOUN est fixé en un seul jour qui correspond le dernier jour de la durée de préparation des offres La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à partir de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP L'ouverture des plis se fera le même jour à 10h00. en séance publique, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant, les candidats resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours de la date d'ouverture des plis.

- **Remarque :** les cahiers de charges sont retirés conformément aux dispositions de l'article 63 de décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public par l'entrepreneur ou son mandataire désignée cas de grèvement le retrait est par l'agent ou son représentant en tant qu'une procuration d'être livré par un notaire .

BOUSSEMGHOUN LE 23/04/2026

LE PAPC